



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 28 septembre 2011*

Communiqué de presse

## **Primes maladie 2012 : Fribourg toujours parmi les cantons latins les moins chers**

*L'augmentation moyenne des primes dans le canton de Fribourg s'élève à 4.4% pour les adultes. Une augmentation sensiblement plus basse que celle de l'année passée et qui n'est pas répercutée de la même manière par toutes les caisses. Le canton met à disposition un numéro de téléphone et une page internet pour que chaque assuré-e puisse analyser sa situation.*

### **Fribourg et Valais les cantons latins les moins chers**

L'année prochaine, pour les adultes du canton, la hausse moyenne des primes sera de 4.4% (344 francs en 2011, 359 francs en 2012), pour les jeunes adultes elle sera de 6.9% (303 à 324 francs) et pour les enfants elle représentera 4.0% (83 à 86 francs). Comme les années précédentes, la hausse des primes dans le canton ne suit pas l'augmentation des coûts de la santé. Ces derniers augmentent de 1.6 dans le canton, alors qu'au niveau suisse ils évoluent de 1.9%.

A remarquer que les primes fribourgeoises sont toujours parmi les moins chères des cantons latins (VS, FR, JU, BE, NE, TI, VD, GE), seules celles du canton du Valais sont plus basses. Si l'on compare les montants pour les adultes, la prime moyenne adultes à Fribourg est de 359 francs et celle de Genève, le canton latin le plus cher, de 463 francs. Au niveau suisse, les primes fribourgeoises restent environ 6% en-dessous de la moyenne suisse.

Si la part cantonale au financement hospitalier a été fixée pour 2012 à 47% et qu'elle exerce une certaine influence sur l'augmentation prévue, les primes fribourgeoises devraient néanmoins connaître une certaine stabilité par la suite. En effet, la part de financement du canton croîtra jusqu'en 2017 de près de 2% chaque année et l'assurance obligatoire de soins se trouvera déchargée davantage que dans d'autres cantons. A partir de 2013, le canton de Fribourg devrait donc à nouveau constater une croissance moindre des primes par rapport à la moyenne suisse.

Pour diminuer l'impact de cette hausse des primes, l'Etat adaptera en 2012 les montants relatifs à la réduction des primes avec environ 5.7 millions de plus qu'en 2011. Ce sont près de 87'000 Fribourgeoises et Fribourgeois qui ont bénéficié de ce soutien en 2010, soit environ un tiers de la population.

## **Analyser sa situation avant de prendre une décision**

Les écarts entre les montants des primes peuvent varier fortement d'un assureur à l'autre, selon l'âge de l'assuré ou encore selon sa région de résidence. Comme chaque année, les personnes qui le souhaitent ont la possibilité de changer de caisse-maladie d'ici au 30 novembre 2011. Afin qu'ils ou elles puissent au préalable analyser leur situation et prendre une décision en connaissance de cause, les assuré-e-s peuvent s'adresser au numéro 026 305 29 38 pour demander des informations par courrier.

La DSAS met également à disposition les informations utiles via son site internet et celui de plusieurs de ses services.

Des informations détaillées sur l'octroi des subsides et sur le changement de caisse-maladie pour les personnes bénéficiant de subsides peuvent être obtenues sur le site [www.caisseavsfr.ch/rpi](http://www.caisseavsfr.ch/rpi) ou au numéro de téléphone 026 305 45 00 (en français) et 026 305 45 01 (en allemand) desservi par la Caisse cantonale de compensation AVS.

### **Contact**

—

DSAS, Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, T +41 26 305 29 04 (14 h 30 à 15 h 15)

### **Communication**

—

DSAS, Claudia Lauper, conseillère scientifique, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38